



LE DICO COLLEGE



A. ● **Agents d'accueil et de service** : Personnes chargées de guider, d'entretenir les locaux et d'assurer le service de restauration scolaire. C'est grâce à eux que le collège est accueillant, propre et sûr.

Assistants d'éducation : Personnes chargées de t'accueillir, de t'encadrer dans la cour, dans les salles de travail et la salle de restauration. Ils peuvent aussi t'aider, t'écouter et te conseiller si besoin dans les différents aspects de ta scolarité.



Assistant pédagogique : C'est une personne présente au collège pour t'aider plus particulièrement dans tes devoirs et l'organisation de ton travail. Elle prend en charge l'accompagnement éducatif au sein du service de vie scolaire tous les soirs de 16h à 18h.

Accompagnement personnalisé : Ce sont des heures qui font partie des heures de cours des élèves de 6^{ème} uniquement et peuvent concerner n'importe quelle matière en fonction du choix de l'établissement. (*indiqué sous l'intitulé ATRA dans l'emploi du temps*)

Accompagnement éducatif : C'est un dispositif qui permet aux élèves de bénéficier d'aide pour le travail, d'ateliers sportifs ou culturels sur la **base du volontariat**. Au service de vie scolaire ce dispositif est assuré par l'assistant pédagogique et concerne l'aide aux devoirs de 16 h à 18 h.

Assistante sociale (AS) :

Personne que l'on peut rencontrer dès que l'on veut parler d'un problème personnel. Tu peux parler à cette en toute liberté, elle est tenue au secret professionnel.

ASSR : attestation scolaire de sécurité routière : épreuve passée en 5^{ème} et 3^{ème}. L'obtention est obligatoire pour pouvoir s'inscrire au permis de conduire.

B. ● **Bulletin scolaire trimestriel** :

C'est le document qui fait le bilan chaque trimestre de tes résultats, de ton comportement et de tes absences. Il est rédigé en conseil de classe et adressé à tes responsables légaux.

C. ● **Collège** :

Du latin « collegium » qui signifie groupement, communauté.

CPE – Conseiller(e) Principal(e) d'Education :

Personne responsable du « service de vie scolaire », de l'accueil, du contrôle des absences et retards, du suivi de ta scolarité en liaison avec les professeurs et tes responsables. Il est le premier interlocuteur de tes responsables en cas de soucis. Il est aussi là pour t'écouter, te conseiller et t'aider dans tous les aspects de ta vie scolaire.

Carnet de correspondance :

C'est ta pièce d'identité scolaire. Il doit absolument comporter une photo. Il contient tous les renseignements sur ta vie scolaire. C'est le lien entre le collège et les responsables légaux. Tu dois l'avoir constamment avec toi car tu dois pouvoir le présenter à **tout adulte te le réclamant**.

Conseil de classe :

Réunion de la communauté éducative. Il est constitué du chef d'établissement ou de son adjoint, des professeurs de la classe, du CPE, des délégués de classe et des représentants de parents d'élèves. Il se réunit à chaque fin de trimestre pour faire le bilan de ta scolarité et examiner les demandes d'orientation.

Chef d'établissement et son adjoint :

Appelé aussi « Principal(e) et Principal(e) adjoint(e) », c'est le commandant de bord, le responsable du collège qui prend les décisions importantes sur la vie de l'établissement.

D

- **Diplôme national du collégés (DNB)** : Examen que tu passeras en fin de 3^{ème}, après 4 ans au collège (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème})

Demi-pension : (voir *restauration scolaire*)

Devoirs :

Tu en auras dans toutes les matières. Ils doivent être notés soigneusement dans le cahier de texte. Une bonne organisation du travail à la maison permet de bien progresser en cours.



Délégués de classe :

Au nombre de deux par classe, ils sont élus par les élèves de la classe. Ils représentent tous les élèves de la classe, notamment au *conseil de classe*.

Dispense d'EPS : acte médical autorisant un élève à ne pas pratiquer une activité sportive pendant une durée variable. Elle dispense l'élève de la pratique d'un sport mais non de la présence au cours d'EPS.

Documentaliste :

Personne responsable du centre de documentation et d'information (C.D.I). Elle te conseille des lectures, et t'aide dans tes recherches et préparations d'exposés.

Dossiers de bourse : dossier qui te permet à tes responsables de demander une bourse pour financer ta scolarité.

E

- **Equipe pédagogique** : C'est l'ensemble des enseignants de ta classe. Un professeur pour chaque matière étudiée. En 6^{ème}, tu peux avoir 9 ou 10 professeurs qui travaillent ensemble à ta réussite scolaire.

Equipe de suivi : réunion permettant d'examiner la situation d'un élève rencontrant des difficultés. Elle se compose du chef ou de son adjoint, du professeur principal, du CPE référent, de l'AS, de la COP, de l'infirmière, de l'élève et de ses parents.

Emploi du temps (EDT)

Il organise ta semaine de cours et définit par journée les matières, les heures et les salles où vous tu dois te rendre. Il faut le connaître rapidement en repérant bien les lieux. En 6^{ème}, il y a entre 25 et 28 heures de cours par semaine.

E-N-T :

Abréviation pour **E**space **N**umérique de **T**ravail. Chaque élève et parent dispose d'un identifiant et d'un mot de passe pour accéder au site internet du collège afin de consulter le cahier de textes, communiquer avec les professeurs (pour les parents seulement), télécharger et sauvegarder des documents lorsque les élèves travaillent au sein de l'établissement.

Externe :

Elève qui déjeune à la maison. Seuls les externes ont le droit de sortir le midi. Les *demi-pensionnaires* doivent rester au collège sur le temps de repas.

Exclusion :

*De l'établissement : En cas de faute grave, un(e) élève peut être exclu(e) par le *chef d'établissement* ou par le conseil de discipline

*De la classe : en cas de perturbation des cours tu peux être exclu de la salle de classe par le professeur.

F

- **Foyer socio-éducatif (F.S.E.)** :

C'est une association d'élèves, d'enseignants, de parents qui proposent des activités en cours sous forme de clubs ou d'ateliers. Tu peux y adhérer à n'importe quel moment de



dehors des heures de l'année.

Fiche navette : C'est le document qui permet le dialogue avec tes responsables pour ton orientation.

Félicitations :

Si ton travail et ton comportement sont excellents, tu peux obtenir les félicitations au *conseil de classe*. Elles sont inscrites sur le *bulletin trimestriel*.

G. ● G.A.I.N :

Groupe d'aide à l'insertion scolaire (groupe composé de la direction, de l'assistante sociale, les CPE, la conseillère d'orientation, l'infirmière qui examine les situations des élèves absenteïstes ou en très grande difficulté).

H. ● Vie de classe (heure de) :

Animées par le *professeur principal* et/ou le *CPE*, les heures de vie de classe permettent de dialoguer entre vous sur des questions d'ambiance de classe, sur des débats ou des projets concernant les élèves de la classe ou tout l'établissement.

I. ● Inclusion : Sanction prononcée par le chef d'établissement en cas de manquement grave.

Intendant / gestionnaire :

C'est la personne chargée de l'organisation financière et comptable de l'établissement. Elle organise aussi le travail des *agents d'accueil et de service*.

Infirmier(e) :

Présent(e) plusieurs fois dans la semaine, il/elle est à l'écoute des élèves et il/elle participe à des actions sur la santé dans le collège.

L. ● Langues vivantes :

Ce sont les langues étrangères enseignées au collège : l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien.

Langue morte :

C'est une langue enseignée au collège. Le latin par exemple. Elle est dite « morte » car elle n'est plus utilisée pour la communication de tous les jours, mais le latin permet de bien comprendre la construction de notre langue, le Français. Au collège la Cerisaie en 5^{ème} tu pourras choisir le latin en option.

M. ● Manuels scolaires :

Ensemble des livres qui permettent d'étudier. Ils te sont prêtés par le collège en début d'année. Ils doivent être soigneusement utilisés et rendus en fin d'année.

P. ● P-A-I : (projet d'accueil individuel). Protocole écrit destiné à accompagner les élèves souffrant d'une maladie.

Principal(e) et son adjoint(e) : voir chef d'établissement.

PPRE : Programme Personnel de Réussite Educative. Il est mis en place en accord avec tes responsables et ton professeur principal, si tu rencontres des difficultés scolaires particulières.

Professeur(e) principal(e) :

Dans *l'équipe de professeurs*, c'est le professeur qui coordonne le suivi de ta scolarité auprès de tous les autres enseignants. Il travaille en relation avec le *CPE* et tes responsables.

Punition :

En cas de problème de comportement pas trop grave, tout adulte de l'établissement peut vous donner une punition : travail supplémentaire, heure de *retenue*...

R. ● Récompense : La récompense est une gratification accordée par le conseil de classe pour valoriser le travail et le comportement d'un élève. Elle apparait sur ton bulletin scolaire



Règlement intérieur :

C'est le document qui précise toutes les règles de vie commune dans l'établissement pour les adultes et les élèves. Il est inscrit dans le cahier de correspondance. Il doit être connu de l'élève et signé par celui-ci et sa famille.

Restauration scolaire : Si tu déjeunes au collège, tu dois demi-pensionnaire. Les repas sont servis en salle de restauration.

Retenue :

C'est une punition qui est donnée pour un problème de comportement, un travail non fait ou un non respect des règles de vie scolaire. C'est une heure supplémentaire, avant ou après les cours accompagnée d'un travail à effectuer sous la surveillance d'un adulte.

S

● Salle de travail (Permanence):

Salle où vous devez vous rendre si vous n'avez pas cours entre deux heures de cours. Sous la surveillance d'un(e) assistant(e) d'éducation. Vous devez être calme pour pouvoir travailler, réviser ou aller au CDI.

Sanction : aie aie aie !!!

En cas de faute grave par le non respect du règlement intérieur, le chef d'établissement ou le conseil de discipline peuvent décider d'une sanction allant de l'avertissement à l'exclusion (voir exclusion et inclusion notamment). La sanction a aussi une valeur éducative.



Surveillants :

Autre terme pour désigner les assistants d'éducation.

Sortie pédagogique : sortie organisée dans le cadre des enseignements et donc obligatoire.

U

● UNSS :

Abréviation de Union Nationale pour le Sport Scolaire. L'association sportive de l'établissement (A.S) rattachée à l'UNSS propose aux élèves du collège de s'inscrire à des activités sportives le mercredi après-midi et de participer à des tournois entre établissements. Chaque année, des élèves du collège la Cerisaie ramènent des coupes (basket).

V

● (bureau du service de) Vie scolaire:

C'est le lieu central où vous pouvez trouver les assistants d'éducation ou le CPE. Vous devez impérativement passer au bureau de la vie scolaire notamment en cas d'absence ou de retard.

Enfin, quelques conseils pour bien réussir cette rentrée et votre année scolaire :

- *bien connaître les lieux, les personnels et le rôle de chacun. Pour cela, n'hésitez pas à demander de l'aide aux adultes.*
- *Bien organiser sa vie pendant les périodes de cours, se coucher tôt, travailler très régulièrement, prendre un bon petit déjeuner le matin.*
- *Etre calme en classe pour bien travailler mais aussi en récréation, dans les couloirs et à la demi-pension pour que tout le monde soit en sécurité.*
- *Rencontrer un adulte dès qu'un problème se pose par exemple avec un autre élève...*

Mais surtout :
*Bienvenue au collège et...
bonne année scolaire !*

